



RÈGLEMENT OFFICIEL

20KM DE GENÈVE 2018

Article 1 – Organisation

La 2ème édition des 20km de Genève by Genève Aéroport est organisée le 7 octobre 2018 par l'Association Genève Marathon (Chemin des Sarments 4, 1222 Vézenaz, Suisse), en partenariat avec OC Sport.

Article 2 – Courses au programme

Dimanche 7 octobre 2018 :

- 20km : 20km (ouvert aux coureurs licenciés et non-licenciés ayant 17 ans révolus le jour de la course)
- 20km Duo : entre 8km et 12km (ouvert aux coureurs licenciés et non-licenciés ayant 14 ans révolus le jour de la course)
- 20km Trio : entre 5km et 8.5km (ouvert aux coureurs licenciés et non-licenciés ayant 14 ans révolus le jour de la course)

Article 3 – Parcours

Le tracé du 20km est mesuré selon les normes en vigueur.

Le départ du 20km, 20km Duo et 20km Trio sera donné le matin du dimanche 7 octobre 2018 à 9h30, à Genève, quai du Mont-Blanc. L'arrivée sera jugée à Genève, quai du Mont-Blanc.

Les tracés des différentes épreuves sont consultables sur :

<http://www.20kmgeneve.ch>

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'événement.

- Format Duo : Spécificités

Vous pouvez choisir l'un des 2 formats proposés soit 5km – 15km soit 11.5km – 8.5km.

Sachez que nous n'avez aucune obligation de vous cantonner à un format spécifique, vous pouvez également courir le tronçon que vous désirez. En amont, mettez-vous d'accord avec votre partenaire de course afin de bien vous rendre à la zone de passage de relais appropriée. Le dossard ceinture (relais) doit être porté par le premier coureur au début de la course.

Ps : S'il le souhaite le premier coureur peut transmettre le dossard ceinture et continuer la course aux côtés de son coéquipier afin de parcourir la totalité de la distance.

- Format Trio : Spécificités

Chaque coureur court son tronçon en se positionnant à chaque fois dans la zone de passage de relais appropriée. Le choix du tronçon est libre tant que le dossard ceinture est porté au début de la course par la personne qui débute la distance 20km afin que la puce du dossard soit détectée et puisse enregistrer la performance de l'équipe.

Ps : S'ils le souhaitent, le 1^{er} et 2^{ème} coureur peuvent continuer la course aux côtés de leur coéquipier afin de parcourir la totalité de la distance.

Article 4 – Inscriptions

- Le 20km est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 7 octobre 2001.
- Le 20km en équipe est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 7 octobre 2004.

Toute personne s'engageant sur une des courses du 20km de Genève

devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre un départ.

Les participants sont inscrits selon l'ordre de réception des paiements. Cependant un nombre maximum de coureurs par course peut être fixé par l'organisation. Une fois ce maximum atteint, les inscriptions ne seront plus prises en considération.

Les inscriptions s'effectuent par internet sur le site :

<http://www.20kmgeneve.ch>

Article 5 – Classement

Votre temps officiel de course sera le temps entre votre passage sur la ligne de départ et votre passage sur la ligne d'arrivée (sauf pour les 10 premiers et 10 premières qui seront classées selon l'ordre d'arrivée). Le classement sera établi à l'aide de ces temps. Un classement par catégorie d'âge sera également établi. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Article 6 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas de non-participation, aucun remboursement et aucun transfert ne seront effectués.

Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

Article 7 – Dopage

En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'événement. Des contrôles pourront être effectués. Les participants peuvent consulter les informations concernant le dopage sur le site internet : www.antidoping.ch

Article 8 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera :

- Vendredi 5 octobre 2018 de 16h à 19h au Village des 20km
- Samedi 6 octobre 2018 de 10h à 18h au Village des 20km

Village situé au terminal 2 de l'aéroport de Genève, Parking P51 réservé aux coureurs venant récupérer leur dossard.

La remise du dossard se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et du bon de retrait fourni par l'organisation. Ce bon de retrait sera expédié, à partir du 28 Septembre 2018, exclusivement par courriel, à l'adresse électronique mentionnée par le coureur lors de son engagement.

Pour les formats 20km Duo et 20km Trio, l'un des membres devra retirer l'enveloppe contenant le dossard et les dossards de chaque relayeur. Sous réserve de présenter les papiers d'identité des coureurs. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Article 9 - Temps de course

Les coureurs qui se feront rattraper par la voiture balai se verront retirer leur dossard et ne feront plus partie de la course. Le dispositif de sécurité sera progressivement levé et les concurrents devront, dès lors, respecter la signalisation routière habituelle et emprunter les trottoirs pour terminer la course. De plus, passé ce délai, l'organisation n'assurera plus les ravitaillements ainsi que l'assistance médicale.

Article 10 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique (collées derrière le dossard et qui ne devra surtout pas être enlevée, découpée ou modifiée) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

Article 11 - Assurances

Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Assurance annulation CIRCLES GROUP

- Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance annulation vous couvrant jusqu'à la veille du retrait des dossards sans justification aucune.
- Vous devez utiliser le QR code, ou cliquer sur le lien apparent dans votre confirmation de souscription envoyée par email le jour de votre inscription pour activer votre assurance.

L'annulation via l'assurance CIRCLES GROUP engendre à titre immédiat l'annulation complète de votre inscription et vous ne pourrez pas jouir des services proposés par l'organisation des 20km de Genève by Genève Aéroport quel qu'il soit.

Article 12 - Respect de l'environnement

Les participants sont tenus d'avoir une attitude respectueuse de l'environnement avant, pendant et après la course et d'utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets.

Article 13 - Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les 20km de Genève (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 – Protection des données

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 15 - Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés et les poussettes sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

Article 16 – Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou à un poste de secours afin d'y remettre son dossard ainsi que sa puce à l'organisation.

Article 17 – Annulation de l'événement

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (y compris conditions météorologies difficiles) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

Article 18 - Communications de la part de l'organisateur

Le participant autorise l'organisateur à lui envoyer des newsletters et communications diverses en rapport avec d'autres événements sportifs organisés par l'organisateur.

La participation au 20km de Genève implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.